

SESSION FORMATION
MANAGEMENT DE PROJETS, MARCHÉS
CONTRATS ET MARCHÉS DE TRAVAUX

RÉF: 0161-09

Contrats globaux de performance énergétique

EN BREF

Le code de la commande publique est applicable depuis le 1er avril 2019. Il intègre la réforme de 2016 créant les marchés globaux de performance et élargit le recours à la conception réalisation au titre de la performance énergétique. Dans quel cas est-il intéressant d'avoir recours à ces nouveaux contrats globaux par rapport à ceux existants ? Dans l'immobilier, compte-tenu de l'enjeu de la maîtrise de l'énergie, la contractualisation de la performance énergétique, sa mesure et l'élaboration des garanties de cette performance sont au cœur de cette formation.

THÉMATIQUES

Quelles performances énergétiques doit-on cibler, définir, mesurer et contractualiser ?
Quels processus choisir et quelles procédures suivre? Marchés globaux de performance, Marchés de partenariat ?
Approche applicable au neuf et à la réhabilitation.

CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Chargés d'opérations, ingénieurs et techniciens de la maîtrise d'ouvrage publique, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre.
Acheteurs, responsables des marchés et rédacteurs de marchés d'opérations immobilières.

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

MAITRISER les données indispensables au lancement d'une démarche de CPE
COMPARER les solutions contractuelles de contrats de performance énergétique, leurs avantages et inconvénients, s'approprier les procédures de publicité et de mise en concurrence
CERNER la mesure de la performance et la traduction dans les termes du contrat les objectifs de performance énergétique

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- . Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes)
- . Fil rouge assuré par le coordinateur expert ou le chef de projet
- . Temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les stagiaires tout au long de la formation
- . Apports méthodologiques
- . Retour d'expérience
- . Evaluation des connaissances à l'aide par exemple de quiz, exercices d'application, étude de cas, retour d'expérience...

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 09 au 10 juin 2022 - Durée : 2 jours (14 heures)
Tarif : 1 680,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)
Lieu : France Paris

COORDINATION

Hervé LANNOY, Directeur Général, Cabinet Clément & Associés
Marie PERSOHN, Ingénieur, Bureau d'Etudes SERGIE Nîmes

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

JEUDI 09 JUIN

Quelles performances énergétiques doit-on cibler, définir, mesurer et contractualiser?

09h00

Présentation de la formation et tour de table des participants

09h30

Les prérequis du maître d'ouvrage pour lancer une démarche de contrat de performance énergétique

Connaître son bâtiment, son histoire, ses consommations, ses émissions CO₂, son fonctionnement et ses usages : quel niveau d'inventaire des informations à recueillir, quels investissements préalables à prévoir, quelle organisation mettre en place ?

10h15

De quelles performances énergétiques parle-t-on ?

- Quelles différences entre Contrat de chauffage avec garantie de résultat et contrat de performance énergétique ?
- Quel peut être le périmètre de l'engagement ?
- Les points de vigilance en fonction des typologies de bâtiments (neufs et existants).
- Le champ des actions visant à améliorer la performance énergétique
- Les garanties de performance énergétique intrinsèque (GPEI) et de résultats énergétiques (GRE)

Déjeuner de 12h30 à 14h00

14h00

Comment formuler ses objectifs de performance dans le contrat ?

- Comment et quand précise-t-on les niveaux de performance ?
- Comment définir son programme fonctionnel ?
- Quelles formulations pour rendre les engagements mesurables ?
- Quel niveau d'intéressement et de pénalité contractualiser ?

15h00

Les objectifs de performance énergétique en exploitation et maintenance de bâtiments

Quelles missions, quels niveaux de service?

JEUDI 09 JUIN

16h15

Comment mesure-t-on la performance énergétique ?

- Quelles options du protocole I.P.M.V.P. choisir en fonction de l'objectif de performance à atteindre?
- Comment organiser son Plan de Mesure et de Vérification ?
- Comment définir la situation de référence pour un bâtiment neuf ou pour une réhabilitation ?
- Quelle qualité de mesure prévoir pour permettre l'application du C.P.E. tout en respectant un budget de mesure acceptable ?
- Quels sont les points d'arbitrages dans la rédaction du plan de mesure et de vérification ?
- Exemple de suivi après contractualisation

Fin de la journée à 18h00

VENREDI 10 JUIN

Quels processus choisir et quelles procédures suivre?

09h00

L'introduction des marchés publics globaux de performance dans la réglementation des marchés publics

Le rôle et les marges de manœuvre de l'acteur public dans ces différents processus contractuelles

9h45

Quelle contractualisation des performances énergétiques en contrat global (Conception Réalisation, CR Exploitation Maintenance, REM, Marchés de partenariat) ?

- A quels besoins et pour quelles catégories d'opérations ces différents processus répondent-ils le mieux ?
- Quel pilotage du maître d'ouvrage est requis ?
- Quel type de garantie de performance énergétique ?
- La prise en compte de l'exploitation en fonction des opérations de réhabilitation
- Le suivi de la garantie à la réception de l'ouvrage
- Les spécificités du marché de partenariat : conditions de recours, avantages et inconvénients, transfert de la maîtrise d'ouvrage

Déjeuner de 12h30 à 14h00

VENREDI 10 JUIN

14h00

Quelle procédure de passation pour choisir le titulaire du contrat de performances énergétiques ?

- Panorama comparatif de ces procédures de passation
- Les conditions de recours aux procédures permettant les discussions
- Quelle procédure utiliser : procédure concurrentielle avec négociation ou dialogue compétitif ?
- Retour d'expériences sur les clauses essentielles des contrats

15h00

Pour quels projets et comment contractualiser les engagements de performance énergétique en marché de partenariat

- Conditions de recours, avantages et inconvénients du marché de partenariat
- Comment la garantie de la performance énergétique est-elle portée par les acteurs ?
- Les catégories d'opérations pouvant rentrer dans le champ
- Le modèle financier du marché de partenariat et les éléments pour l'optimiser

Retour d'expérience d'un CPE sous différents modes contractuels

16h00

Présentation d'un projet

17h00

Conclusion et évaluation de la formation

Fin de la journée à 17h15